

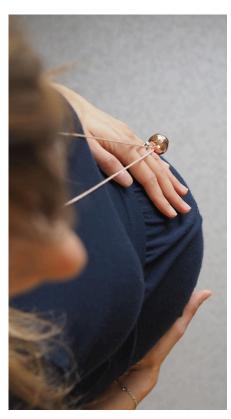
LIVRET D'ACCUEIL

Maternité Catholique Sainte Félicité

SOMMAIRE

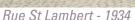
1. Histoire de Sainte Félicité et de l'Alliance des Maternités Catholiques	01
2. Présentation de l'établissement	03
3. Présentation des équipes	05
4. Préparer la naissance	07
5. Les "plus" de Sainte Félicité	10
6. Le séjour	12
7. Les formalités administratives	18
8. Nos engagements	20
9. Le fonds de dotation	28





L'HISTOIRE DE SAINTE FÉLICITÉ







Rue St Lambert - 1970



Rue Casablanca - 2017

Au début du siècle dernier, les religieuses de Notre Dame de l'Assistance Maternelle créent 8 lits de maternité au 350, rue de Vaugirard. Au fil des années la maternité s'agrandit et se modernise. En 1990, les Petites Sœurs des Maternités Catholiques prennent le relais, c'est elles qui, aujourd'hui encore, animent la Maternité Sainte Félicité.

Le bâtiment qui vous accueille aujourd'hui a ouvert en 2017 pour offrir le maximum de confort et de **sécurité** aux mamans et aux nouveau-nés.











La Maternité Catholique Sainte Félicité est gérée dans le cadre d'une Association loi 1901. Elle appartient à l'Alliance des Maternités Catholiques qui regroupe les établissements gérés également par les Petites Sœurs des Maternités Catholiques.

Trois autres établissements font ainsi partie de cette fédération :



Clinique Saint Vincent de Paul





Clinique de L'étoile, Maternité Catholique de Provence

Aix en Provence



Centre de Rééducation Fonctionnelle Saint Vincent de Paul

Bourgoin-Jallieu

L'Alliance des Maternités Catholiques, une fédération fidèle à l'histoire de la Congrégation

Pour faire face à un environnement éthique, sanitaire et social de plus en plus complexe et exigeant, la Congrégation a décidé en 2005 de fédérer ses établissements sous le label **Alliance des Maternités Catholiques**. Ce label est un moyen de pérenniser les valeurs qu'elle porte, et d'encourager la cohérence de fonctionnement de ses établissements.

Notre fédération s'engage à :



 poursuivre, dans le même esprit, l'œuvre de la Congrégation des Petites Sœurs des Maternités Catholiques.



 répondre aux exigences de la déontologie médicale et de la dignité de la personne, ainsi qu'au respect de la vie humaine sous toutes ses formes.







PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

La maternité est conventionnée. Nous disposons d'un **service de néonatalogie** et d'un **service de surveillance de grossesse à risque**. Nos locaux sont équipés de manière à assurer toute la **sécurité** requise aux mères et aux bébés et l'ambiance de paix souhaitable pour la mise au monde d'un enfant.

La Maternité Catholique Sainte Félicité est installée dans un immeuble de six étages et équipée :



• d'un plateau technique de pointe



• de 2 salles de césarienne & 10 salles de naissances



• d'un service de néonatalogie de niveau 2A avec 6 chambres mère-enfant

• d'un service de surveillance de grossesse et des mamans accouchées

La salle nature

Vous souhaitez vous préparer pour un accouchement le plus naturel possible ? Une salle nature est à votre disposition. Véritable espace relaxant, elle dispose de différents équipements comme une baignoire, une banquette, liane...





Visitez virtuellement en 3D la Maternité Sainte Félicité :



Quelques chiffes clés de la maternité

Petites Sœurs professionnelles de santé



3000 naissances/an

97.3%
Taux de satisfaction des patientes

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES







À la maternité Sainte Félicité, 140 salariés travaillent ensemble et œuvrent quotidiennement pour accueillir la vie et les familles. **Avec les Petites Sœurs, toutes professionnelles de santé**, c'est une cinquantaine de médecins et une dizaine de sages femmes libérales qui ont à cœur d'accompagner les familles dans l'accueil de leur tout petit.



L'ensemble des professionnels salariés porte un badge indiquant son nom et sa fonction.

Vous pouvez aussi identifier les fonctions des différentes personnes qui concourent à vos soins et à votre bien-être, grâce à la couleur de leur tenue :



- Blouse blanche : Anesthésiste-réanimateur, Gynécologue-obstétricien, Pédiatre, Pharmacien, Préparateur en pharmacie
- Tenue bleue : Médecin du bloc opératoire, Infirmière du bloc opératoire
- Tenue vert bleu : Médecin du secteur naissance
- Tenue rose pale : Aide soignante de bloc opératoire
- Tunique bleue / Pantalon blanc : Infirmière puéricultrice, Puéricultrice, Cadre de santé
- **Tenue bordeaux :** Sage-femme, Cadre Sage-femme
- Tunique blanche liseré bleu / Pantalon blanc : Auxiliaire de puériculture
- Tunique fushia / Pantalon blanc : Employée de Service Hospitalier
- Polo noir / Pantalon noir : Services techniques

D'autres professionnels interviennent à titre libéral tels que :









- Des biologistes et infirmiers(ères) de laboratoire
- Des radiologues
- Des échographistes
- Des kinésithérapeutes
- Une sage-femme ostéopathe, une ostéopathe
 spécialisée pour la femme enceinte et accouchée
- Une sage-femme tabacologue
- Des sages-femmes consultantes en lactation
- Deux médecins pour des consultations en restauration naturelle de la fertilité
- Deux pédiatres pour les consultations des nouveau-nés pour les premiers mois

En cas de nécessité, une liste d'interprètes est disponible à l'accueil de la maternité.



LE SAVIEZ VOUS ?

L'établissement participe à la formation de futures professionnelles par l'accueil de **stagiaires** venant de différentes écoles : auxiliaires de puériculture, infirmières, puéricultrices, sage-femmes.

PRÉPARER LA NAISSANCE





Le suivi médical de votre grossesse

Afin de pouvoir accoucher à la maternité, un suivi avec un des gynécologues-obstétriciens exerçant à la maternité sera nécessaire dès que possible et **au plus tard au 6° mois**.

Ces derniers consultent principalement à leur cabinet. Vous trouverez la liste de ces médecins sur le site de la maternité. Les consultations pré et post-natales sont effectuées le plus souvent au cabinet médical.

Une garde obstétricale sur place est organisée 24h/24.



Divers examens biologiques et d'imagerie médicale sont pratiqués au cours de la grossesse. Plusieurs sont indispensables et certains obligatoires. Votre médecin vous les prescrira et vous expliquera leur but. **Pensez à les apporter à chaque consultation**.



Vous pouvez réaliser vos **échographies des 3 trimestres** à la maternité, une équipe de gynécologues échographistes est présente à Sainte Félicité.



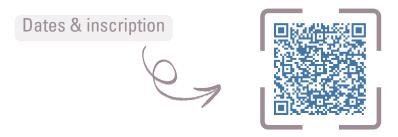
Une équipe de médecins anesthésistes-réanimateurs assure une disponibilité permanente pour les **anesthésies locorégionales** et tout acte de leur spécialité.

Une consultation d'anesthésie est **obligatoire** avec l'un des anesthésistes réanimateurs exerçant à la maternité **à partir de 8 mois de grossesse**.



Présentation de la maternité

Pour vous permettre de vivre sereinement votre séjour à la maternité, les Petites Sœurs vous proposent une **soirée de présentation de la maternité en distanciel**. Le fonctionnement de la maternité et les différents services vous sont présentés. Les papas sont vivement invités à y participer.









Préparation à la naissance et à la parentalité



L'équipe des sage-femmes libérales de la maternité accompagne les patientes tout au long de leur grossesse. La première rencontre a lieu dès le 4ème mois lors de l'Entretien Prénatal Précoce, moment d'écoute et d'information.

Des **séances de préparation à la naissance** sont également proposées pour vous permettre d'aborder la venue de votre enfant le plus sereinement possible : préparation corporelle, exercices de relaxation, respiration et poussée sont autant de pratiques proposées lors de ces séances.



L'alimentation du nouveau-né, son rythme et ses besoins sont également abordés pour vous aider à **accompagner votre bébé**.

Si vous avez un projet de naissance, communiquez le à votre gynécologue-obstétricien référent ou à la sage-femme au moment de votre Entretien Prénatal Précoce afin qu'il soit validé avant le jour de l'accouchement.

Vous avez le souhait d'un accouchement physiologique ? Une salle nature sera mise à votre disposition si ce projet a été validé par l'ensemble de l'équipe médicale et en fonction de sa disponibilité du moment.



Consultation de 39 semaines d'aménorrhée

Cette consultation doit être prescrite par votre gynécologue-obstétricien. Elle permettra d'ouvrir votre dossier au sein de la maternité. Au cours de ce rendez-vous, une vérification médicale sur votre état de santé et celui de votre bébé est effectuée.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec les sagefemmes collaborant avec la maternité directement sur le site internet de la Maternité Sainte Félicité



LES PLUS DE SAINTE FÉLICITÉ

Pour accompagner les parents dans cette nouvelle étape de leur vie, nous avons à cœur d'offrir un soutien personnalisé pendant la grossesse et au cours des premiers mois avec bébé. Nous proposons des ateliers et des consultations afin de répondre à toutes vos questions.

Les ateliers











difficile de l'accouchement



Informations et inscription





La majorité des groupes de parole et ateliers sont **gratuits**. Vous pouvez nous soutenir en faisant un **don à travers notre fonds de dotation**.



Les soins complémentaires











Consultation pédiatrique















Des psychologues sont présentes à la maternité pour un **entretien individuel** si vous le souhaitez. Vous pouvez les rencontrer avant la naissance, pendant le séjour et au retour à la maison.

Si vous souhaitez une information générale sur la régulation naturelle des naissances et les méthodes d'auto-observation, parlez-en à la Petite Sœur de votre service.







LE SÉJOUR

L'arrivée

À votre arrivée adressez vous à **l'accueil** qui prendra les informations administratives avant de vous diriger vers le secteur naissance où vous serez reçue par une sagefemme.

En fonction de votre examen, la sage-femme contactera votre gynécologue-obstétricien référent. Si tout est conforme, vous serez dirigée vers la salle de naissance. Dans le cas où le papa ne pourrait pas être présent, une personne de votre choix pourra rester à vos côtés en salle de naissance.

Pour votre admission, veuillez vous munir de :

Documents médicaux



- Résultats groupage sanguin (avec 2 déterminations)
- Résultats d'analyses
- Échographies

Documents administratifs



Pièce d'identité et d'une copie



Livret de famille ou reconnaissance anticipée



Carte Vitale et attestation 100% maternité à jour
Attestation carte vitale du conjoint > Carte d'identité

si vous avez un projet personnalisé de naissance validé par votre gynécologue obstétricien référent ou votre sage femme, n'oubliez pas de l'apporter.



Le trousseau

Nous vous demandons de vous munir de vos effets personnels (serviettes, gants, savon, brosse à dents, dentifrice...).

Liste complète à télécharger







Toutes les chambres sont équipées d'un téléviseur. Vous pouvez accéder à divers programmes et découvrir notre chaîne interne.

- En « boucle » : prénoms des bébés présents dans la maternité, nouvelles et informations sur la vie de la maison...
- Diffusion de vidéos diverses concernant votre bébé et votre retour à la maison.





Les repas

Les repas sont servis dans votre chambre aux heures suivantes :

- le **petit-déjeuner** vers 7h30
- le **déjeuner** à partir de 12h30
- un goûter est proposé vers 15h30
- le dîner vers 19h.

Vous disposez d'une carte hôtelière qui vous permet de choisir vos menus auprès du personnel de l'étage.

Merci de bien vouloir signaler tout régime alimentaire particulier. Pour toute personne accompagnante, vous avez la possibilité de commander un repas. La commande des repas accompagnant se fait à l'avance auprès de l'accueil de la maternité.







Le salon Sainte Colette au 2e étage et le salon Sainte Geneviève au 3e étage vous offrent la possibilité d'accueillir et de prendre du temps avec vos parents hors de votre espace en chambre.





Culte

La chapelle ouvre ses portes toute la journée entre 6h et 21h. Vous pouvez participer à l'Eucharistie, aux offices de Laudes et de Vêpres avec la communauté des Petites Sœurs. Il vous est possible aussi de suivre ces offices sur notre chaîne interne.







La Maternité Catholique Sainte Félicité accueille et respecte chacun dans ses convictions religieuses. Vous pouvez également demander à prendre un temps de prière pour rendre grâce de la naissance de votre bébé et son arrivée dans votre famille.

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire appel au ministre du culte de votre choix.







Règles du respect de la vie collective



Le téléphone

• L'utilisation des téléphones portables devra être limitée et toujours en mode discret.



Sécurité

- Il est **strictement interdit de fumer au sein de l'établissement** (même la cigarette électronique). La maternité est équipée de détecteurs qui localisent immédiatement toute émission de fumée et début d'incendie afin d'empêcher son extension.
- En cas de signal d'alarme, **gardez votre calme**, restez dans votre chambre, porte fermée et attendez les consignes du personnel.
- Il est demandé de ne pas brancher d'appareils électriques venant de l'extérieur dans les chambres.
- Nous vous demandons également de ne rien placer sur le rebord de la fenêtre.



Argent et objets de valeur

- Évitez d'apporter tout objet de valeur. Dès votre arrivée en secteur de naissances, vous pourrez bénéficier d'un vestiaire sécurisé.
- Chaque chambre est équipée d'un petit **coffre-fort** muni d'un code. Il est vivement recommandé d'y déposer tous vos objets de valeur, même pour une courte absence.

La direction de la maternité ne peut être tenue responsable des objets de valeur et de l'argent qui pourraient être dérobés dans les chambres.



Visites

Les visites sont autorisées pour les frères et sœurs du nouveau-né et les grands parents du nouveau-né, tous les jours :

De 15h à 18h

Pour respecter le repos du nouveau-né et de la maman ainsi que son rétablissement, nous recommandons : des visites de **courte durée** et **limitées à 3 personnes**.

Le respect des horaires permet au personnel médical et soignant d'assurer les soins dans de bonnes conditions.

Merci d'éviter de stationner longtemps dans les couloirs.



Pour protéger votre bébé des risques infectieux : Les visites de personnes malades (grippe, rhume) ne sont pas autorisées même avec un masque.

Les frères et sœurs du nouveau-né sont les bienvenus à condition qu'ils ne soient pas malades. Néanmoins, ils doivent respecter le calme nécessaire aux mamans et aux services.



Merci de respecter et faire respecter les consignes de silence, indispensable pour le repos des patientes et des nouveau-nés.

Un seul et unique accompagnant est autorisé à accéder à la salle de naissance.

Il est demandé aux parents qui descendent au rez-de-chaussée avec leur bébé de le laisser dans le berceau et de prendre l'ascenseur. Pour sa sécurité, les sorties à l'extérieur avec le bébé ne sont pas autorisées, même par beau temps.

La cour intérieure n'est pas une zone de jeu, **merci de respecter le silence** pour les patientes et nouveau-nés dont les chambres donnent sur cet espace.

Pour la sécurité des patientes et la responsabilité de l'établissement, nous demandons aux mamans de ne pas quitter l'enceinte de l'établissement (extérieure du portail rue Casablanca et Duranton)



Pour lutter contre les risques d'infection nosocomiale (infection contractée pendant le temps d'hospitalisation), des mesures d'hygiène simples doivent être respectées :

- Se désinfecter les mains avec la solution hydroalcoolique.
- Éviter l'accès des personnes ou enfants présentant des signes de maladies ou d'infections.
- Ne pas s'asseoir ou se coucher sur le lit de la patiente hospitalisée.
- Effectuer des visites courtes.
- Respecter la propreté des lieux : chambre et environnement.
- Limiter les visites des enfants.
- Ne pas utiliser les sanitaires de la chambre, réservés à l'usage exclusif patient hospitalisé. Des sanitaires sont à la disposition du papa.
- Les plantes et fleurs coupées sont interdites dans les chambres.



Une tenue vestimentaire correcte des patientes et des accompagnants doit être portée à toute heure, y compris dans la chambre dont vous disposez pendant votre séjour. C'est une belle marque de respect pour les personnes qui vous soignent.



Les boissons alcoolisées sont interdites.



Tous les lieux sont non-fumeurs. (Décret du 15 Novembre 2006). Les infractions sont susceptibles de donner lieu à des amendes.



La mise à disposition de lit accompagnant pour la nuit est assortie d'un règlement spécifique. Les allées et venues après 22H doivent être limitées au maximum par respect du personnel de nuit.



Et le papa?

L'accouchement est un acte médical mais c'est d'abord un événement familial. **Le papa a toute sa place**. Le moment de surveillance après la naissance devient un temps d'intimité à trois.

C'est pourquoi, nous offrons sans surcoût, la possibilité au papa de pouvoir rester une ou plusieurs nuits auprès de la maman et du bébé. Chaque nuitée inclut le petit-déjeuner qui est servi directement en chambre (à réserver également auprès du service d'accueil) ainsi qu'un **kit papa** pour la totalité du séjour qui contient un drap housse, un drap plat, une taie d'oreiller et une trousse de toilette avec les essentiels.





Consulter la charte papa:



LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES











La déclaration de naissance

Jour de l'accouchement	Dernier délai
Lundi	Lundi suivant
Mardi	lundi
Mercredi	Lundi
Jeudi	Mardi
Vendredi	Mercredi
Samedi	Jeudi
Dimanche	Vendredi

Elle doit être faite impérativement dans les cinq jours qui suivent la naissance, par le papa ou un membre de la famille. Cette déclaration de naissance se fait à la :

Mairie du 15e arrondissement - 31 rue Péclet

Il est nécessaire de retirer à l'accueil de la maternité les documents nécessaires.

Ne les perdez pas, nous ne pourrons pas vous refaire l'original.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

L'état civil de la Mairie du 15e



01 55 76 75 71

Si vous souhaitez donner à votre enfant vos deux noms, vous devez joindre à ces documents la «Déclaration conjointe de choix de nom», téléchargeable ci-après : ou sur **www.service-public.fr**



Au moment de votre sortie

La date de votre sortie est fixée en accord avec votre obstétricien et le pédiatre. Il vous est demandé de : **libérer votre chambre à 10h** au plus tard.

Avant de quitter l'établissement vous devez vous présenter au **service** administratif à partir de <u>9h</u> (situé au rez-de-chaussée de la maternité) afin :



- d'effectuer les différents réglements :
- Pour la maternité en chèque, carte bancaire, espèces (dans la limite de 1 000 €)
- Pour chaque praticien en chèque ou espèces



• de recevoir les documents administratifs concernant votre hospitalisation

Frais de séjour

Les tarifs liés à votre séjour à la maternité sont téléchargeables ci-après :



NOS ENGAGEMENTS

À retrouver sur notre site :





La prévention des infections associées aux soins

La Maternité Sainte Félicité dispose d'un comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN), chargé de la prévention, de la surveillance et du signalement des infections associées aux soins (IAS), afin d'améliorer la qualité et la sécurité des soins. Le CLIN surveille en permanence :

- · l'incidence des infections du site opératoire,
- · l'incidence des bactériémies,
- la consommation des solutions hydro-alcooliques,
- l'incidence des bactéries multirésistantes.
- · les résultats des contrôles de l'environnement,
- la consommation des antibiotiques

Une Equipe Opérationnelle d'Hygiène (**EOH**), composée d'infirmiers, de sage-femmes et du pharmacien hygiéniste, prépare le programme d'actions du CLIN, le met en œuvre et veille à l'application des recommandations des bonnes pratiques d'hygiène en milieu hospitalier. En cas d'intervention programmée, des précautions vous sont également demandées. Elles sont destinées à vous protéger de l'infection.

Pour la douche et le shampooing préopératoires qui seront à pratiquer la veille et le matin de l'intervention, le savon doux est préconisé. Dans le but de réduire le risque d'infection du site opératoire (**ISO**), il est recommandé de **ne pas pratiquer une dépilation**. Si, par contre elle est justifiée, il est recommandé de privilégier la tonte ou la dépilation chimique.

Mode d'emploi de la douche pré-opératoire :



Hygiène des mains



Des **distributeurs de solution hydroalcoolique** sont à disposition dans chaque chambre pour vous-même et vos visiteurs.



Nécessaire de toilette

Nous vous demandons de vous munir de vos effets personnels (serviettes, gants, savon, brosse à dents, dentifrice...).

Nous vous demandons de **retirer** tous vos bijoux, piercing, maquillage, vernis à ongles aux mains et aux pieds, faux ongles **avant l'hospitalisation**.



Prise en charge médicamenteuse

En vue de votre hospitalisation et quel que soit la nature de votre séjour, vous allez rencontrer un anesthésiste. Au cours de cette consultation vous devrez :

- l'informer des traitements en cours
- préciser vos allergies.
- apporter l'ordonnance correspondante

À votre arrivée

Vous êtes invité à **remettre** à l'infirmière ou la sage-femme qui vous accueille **votre traitement personnel avec l'ordonnance**. Celle-ci, sous le contrôle du médecin prend en charge votre traitement pendant toute la durée de l'hospitalisation. Votre traitement peut être modifié : Il peut y avoir des changements de nom, de couleur, de forme des médicaments habituels (utilisation de génériques) Certains médicaments doivent être arrêtés en cas d'intervention ou d'anesthésie Certains médicaments ont des effets iatrogènes (nocifs entre eux).

Pendant votre séjour

Nous assurons la prise en charge globale de votre traitement. Ne prenez pas d'autres médicaments en plus du traitement donné par le personnel. Les professionnels vous informeront sur le traitement prescrit : médicaments, à quoi il sert, durée du traitement, heures de prise. Nous vous demandons de respecter ces consignes. Signalez tout problème en lien avec la prise de médicaments : effets indésirables (sueurs, nausées, maux de tête...), difficultés à avaler les comprimés.

À votre sortie

Vous pourrez sortir avec une ordonnance. Votre médecin traitant en sera averti par la lettre de liaison qui lui sera envoyé par le médecin qui vous a pris en charge. Votre traitement personnel et votre ordonnance vous seront rendus.



Lutte contre la douleur

À la Maternité Sainte Félicité, les professionnels coordonnent les actions liées à la prise en charge de la douleur au sein du comité de lutte contre la douleur (CLUD).

Il est présidé par un anesthésiste-réanimateur et établit un programme annuel s'articulant autour de 4 axes

- Définir la politique de lutte contre la douleur,
- · Mettre en œuvre des moyens de lutte contre la douleur,
- · Mettre en œuvre des actions d'information et de formation,
- Evaluer les pratiques liées à la prise en charge de la douleur

Vous avez peur d'avoir mal... Nos équipes s'engagent à anticiper, prévenir et soulager votre douleur. Soyez acteur de votre prise en charge : tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur et il est possible d'en mesurer l'intensité. Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, nous vous proposerons de **l'évaluer** à l'aide d'une échelle douleur validée.





• Quel est le rôle de la commission des usagers (CDU) ?

Elle veille à faire respecter les droits des usagers et à faciliter leurs démarches en cas de litige mettant en cause la politique d'accueil et de prise en charge des patients.

Elle informe les usagers sur les voies de recours et de conciliation dont elle dispose. Elle est également chargée de faire des propositions à la direction de l'établissement pour améliorer l'accueil et la prise en charge des malades et de leurs proches.

Quand et comment la saisir ?

Avant de saisir la commission, le patient ou l'un de ses proches peut adresser ses remarques **par oral au responsable du service** dans lequel il est hospitalisé. En cas d'impossibilité, ou si les explications ne satisfont pas le patient, il a la possibilité :

- soit de voir sa plainte ou sa réclamation consignée par écrit, à fin de transmission au représentant légal de l'établissement. Dans ce cas, une copie du document doit lui être délivrée sans délai.
- soit d'adresser directement une plainte ou une réclamation écrite au directeur.

Les représentant des usagers sont joignables par mail : representants.usagers@sainte-felicite.fr

• Comment est traité la demande ?

Les plaintes et réclamations sont adressées au directeur qui peut :

- soit y répondre dans les meilleurs délais, en avisant le plaignant de la possibilité qui lui est offerte de saisir un médiateur et d'être accompagné par un représentant des usagers
- · soit informer l'intéressé qu'il procède à cette saisine

Retrouvez la composition de la CDU ici :





Accès informations de santé

La Clinique accorde un intérêt majeur à la protection de la vie privée et des données personnelles des patients. Elle est responsable du traitement de leurs données personnelles.

L'établissement utilise plusieurs logiciels de gestion administrative et du dossier médical des patients. L'accès et le traitement des données personnelles des patients sont effectués par le personnel habilité. Les différents utilisateurs n'ont accès qu'aux données personnelles dont ils ont besoin pour l'exécution de leurs tâches ou dans le cadre de leur fonction. Le personnel est tenu au secret professionnel et à une obligation de confidentialité.



Les données personnelles des patients sont les suivantes :

- données d'identification
- données administratives
- données médicales, paramédicales, sociales autres données nécessaires ou imposées par la loi

Ces données sont conservées dans le respect de la réglementation, le cas général étant 20 ans à compter de la date de votre dernière visite *(conformément à l'article R 1112-7 du CSP)*. Elles sont collectées directement auprès de vous lors de votre prise en charge.

La finalité du traitement de ces données personnelles des patient(e)s est :

- la prise en charge administrative et la communication avec les patient(e)s
- · les évaluations nationales obligatoires diligentées par le Ministère de la Santé
- la prise en charge médicale, paramédicale et sociale la sécurité de la prise en charge (identitovigilance)

Certaines de ces finalités sont strictement encadrées par l'obtention du consentement du patient ou de son représentant légal. Les données numériques collectées sont hébergées soit en interne sur les serveurs de l'établissement soit en externe chez un hébergeur de données de santé dans le respect des dispositions réglementaires (Articles R 1112-1 à R 1112-9 du CSP) relatives à l'hébergement de données de santé à caractère personnel par un établissement de santé public ou privé. Les données papiers collectées sont hébergées soit en interne, soit chez un prestataire externe agréé.

Certaines données personnelles peuvent être transmises, dans le cadre d'un transfert encadré par la loi ou par l'obtention du consentement du patient :

- aux organismes d'assurance maladie (dont les assurances complémentaires)
- · aux médecins traitants
- à l'assurance de l'établissement en cas de litige
- aux patients et/ou aux ayants droits dans le respect des dispositions en vigueur du Code de la Santé Publique à d'autres destinataires dans le cadre d'un transfert à la demande et/ou avec l'obtention du consentement du patient.
- aux autorités publiques

La protection de ces données et leur sauvegarde sont assurées par des procédures techniques et organisationnelles strictes sous la responsabilité légale du Directeur de l'établissement. Vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant (Article L 1111-7 du CSP), afin aussi d'en vérifier l'exactitude et, le cas échéant, afin de les rectifier, de les compléter, de les mettre à jour, d'un droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à leur utilisation, et d'un droit d'effacement de ces données.

Vous pouvez exercer ce droit encadré par la loi en vous adressant au médecin qui vous prend en charge, ou bien à la Direction de l'établissement (direction@sainte-felicite.fr). Pour toute question relative à la protection des données ou en cas de difficulté sur l'exercice de vos droits, vous pouvez, conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés et du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) :

dpo@sainte-felicite.fr

- Madame la Déléguée à la Protection des Données (DPO)
- Maternité Sainte Félicité, 7 Rue de Casablanca, 75015 PARIS



Demande d'accès à vos informations de santé

Conformément à l'article L1111-7 du code de la santé publique, vous pouvez demander à accéder aux informations de santé vous concernant et obtenir une copie de celles-ci. Pour consulter ces données pendant votre séjour : il vous suffit d'en faire la demande auprès du médecin qui vous suit dans l'établissement.

Pour obtenir une copie de ces données après votre séjour, la demande est à formuler auprès du Directeur de l'établissement.

Le délai légal d'envoi des pièces est de 8 jours à compter de la confirmation de la demande si votre hospitalisation date de moins de 5 ans, et de 2 mois pour les hospitalisations qui ont eu lieu il y a plus de 5 ans.

Pour les données issues de consultations avec un médecin et compte-rendu opératoire, anatomie pathologique, la demande est à formuler auprès du médecin consulté ou de son secrétariat.

Téléchargez le formulaire ici





<u>Qualité</u>

Enquête de satisfaction $\uparrow \uparrow \uparrow \uparrow \uparrow \uparrow \uparrow$



Soucieux d'améliorer nos prestations et la qualité de votre prise en charge médicale et de soins, nous vous remettrons en fin de séjour un questionnaire d'appréciation. Votre avis est précieux, merci de bien vouloir consacrer un peu de votre temps à ce questionnaire et de le déposer dans les boîtes aux lettres présentes à tous les étages et à proximité du bureau des sorties.

Vous pouvez également nous donner votre avis sur Google



Après votre sortie, vous recevrez par mail (si vous l'avez indiqué aux inscriptions et/ou au bureau des entrées/sorties) un lien vers le questionnaire en ligne. L'adresse mail communiquée ne sera pas utilisée à des fins commerciales, mais uniquement pour la participation à l'enquête nationale et éventuellement pour vous transmettre des informations de la clinique.



Vous pouvez consulter les rapports de certification et les résultats des indicateurs nationaux sur la qualité et la sécurité des soins de la Maternité sur le site de la HAS ou en scannant le QR code :



Mon espace santé et le dossier médical partagé



Mon espace santé est un service public numérique destiné à gérer vos données de santé. Il vous permet de stocker vos informations médicales et de les partager avec les professionnels de santé qui vous soignent et que vous aurez autorisé.

Vous y retrouverez entre autres :

- le contenu de votre dossier médical partagé (DMP)
- une messagerie sécurisée pour échanger en toute confidentialité avec les professionnels de santé, pour rappel, vous ne devez pas échanger de données de santé avec les professionnels via une messagerie non sécurisée.

Qui peut accéder à mon espace santé?

Vous pouvez définir les règles de confidentialité et d'accès à vos informations de santé. Vous pouvez ainsi:

- bloquer l'accès à des professionnels de santé
- masquer les documents de votre choix (ce qui les rend invisibles aux professionnels qui consultent ces documents de santé via le DMP).

À votre sortie, la maternité alimentera votre DMP avec les éléments suivants (*sauf si vous notifiez votre refus à l'inscription): lettre de liaison remise le jour de la sortie, le compte rendu opératoire ou accouchement, et une ordonnance de sortie si vous en avez besoin. Ces éléments vous seront également remis en version papier accompagnés des conseils de sortie, consignes pour détecter d'éventuelles complications et le numéro d'appel en cas de besoin. Votre médecin traitant si vous l'avez fourni au moment de l'inscription en sera également destinataire.

Remarque : L'espace santé concerne les patientes affiliées à la sécurité sociale.



Site internet : https://www.monespacesante.fr/



À la Maternité Sainte Félicité, vos données sont sécurisées à chaque étape de votre prise en charge.

Lors de votre inscription, on vous demandera de fournir des justificatifs d'identité afin de pouvoir créer ou mettre à jour votre dossier. Le bracelet d'identification est un outil de sécurité des soins. Tout au long de votre hospitalisation et en particulier lors de la réalisation d'actes et d'examens, l'ensemble des professionnels vous invitera à décliner votre identité. Soyez, avec nous, acteurs de votre identification!

Lors de vos consultations, votre identité sera également vérifiée, munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour permanent) ainsi que des documents justifiant de votre couverture sociale.



Le saviez-vous?

Depuis le 1er Janvier 2021 les établissements de santé utilisent l'«Identifiant national de santé» (INS) pour attribuer une identité unique et pérenne aux usagers.

En effet, la bonne identification du patient constitue le premier acte d'un processus qui se prolonge tout au long de sa prise en charge par les différents professionnels de santé.

Il contribue à la qualité de la prise en charge et à la sécurité des soins. Il permet aux usagers de disposer d'une identité unique et pérenne. Il permet de faciliter l'échange et le partage des données de santé entre l'ensemble des acteurs intervenant dans la prise en charge sanitaire et le suivi médico-social de la personne et vers le Dossier Médical Partagé. L'Identifiant National de Santé a plusieurs objectifs : Cette identification est réalisée conformément aux données mentionnées sur une pièce d'identité valide (carte nationale d'identité française ou étrangère, passeport, titre de séjour permanent). Pensez bien à vous munir d'une de ces pièces d'identité pour la réalisation des formalités administratives.



Les directives anticipées

(Cf. article L.1111-11 du code de la santé publique)

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des **directives anticipées** pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement.

Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. **Elles peuvent être à tout moment annulées ou modifiées**. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, apportez la fiche d'information remise lors de l'inscription remplie et signée.

LE FONDS DE DOTATION

Depuis plus de 100 ans, la Maternité Sainte Félicité **accueille et soutient les famille**s avec bienveillance et expertise. Aujourd'hui, pour aller plus loin dans notre mission, nous créons un fonds de dotation qui nous permettra de développer des projets d'accompagnement pour les parents, d'améliorer l'accueil des familles et de renforcer les équipes.

Nos principaux objectifs:

- Accompagner les jeunes parents dès la naissance
- 2 Améliorer les infrastructures pour l'accueil des familles
- 3 Renforcer et former nos équipes pour un service de qualité

Votre soutien peut faire la différence!

Ensemble, nous pouvons continuer à faire résonner la cloche de la maternité pour célébrer chaque nouvelle vie.



Pour faire un don scannez le QR code :



MES RENDEZ-VOUS

À partir de 12 SA
Échographie T1 le àh avec
3ème mois
Inscription à la maternité le à àh avec
4ème mois
Entretien pré-natal le àh avec
Entre 22 et 24 SA
Échographie T2 le àh avec
Cours de préparation à la naissance
le àh avec
8ème mois
Consultation anesthésiste le àh àh avec
Entre 32 et 34 SA
Échographie T3 le àh avec
Monitoring 37SA le àh avec



CONTACT



+33 (0)1 53 68 58 58



www.maternite-catholique-sainte-felicite.com



7 rue de Casablanca 75015 Paris

